

Calendrier CDE 28

Mouvement 28 rentrée 2018

Etapas du mouvement	Calendrier direction des services départementaux du 37	Proposition calendrier CDE 2018
		Première CDE 12 février 2018 (récapitulatif mutations interdiocésaines, perspective suppléants concours et nombre de postes aux concours) à 17 h 45
		Rencontre instance académique pour harmonisation des calendriers des CDE 22 février 2018
Déclaration <ul style="list-style-type: none"> ■ des postes vacants ou susceptibles de le devenir ■ Demande de temps partiel ■ Liste des postes supprimés ou créés 	Date limite de réception <u>23 février 2018</u>	<input type="checkbox"/> Copie des documents à la DDEC le <u>23 février 2018</u> au plus tard
		<p style="text-align: center;"><u>Etape 1</u></p> 1-Instance académique de coordination : répartition entre CDE du nombre d'emplois à réserver pour les lauréats des concours externes et 3 ^{ème} voie. 22 février 2018 <p style="text-align: center;">2- Commission diocésaine (synthèse liste postes et postes réservés) Lundi 12 mars à 17h 45</p>
Affichage dans les établissements de la liste récapitulative des postes à pourvoir Avec Envoi des documents pour candidater	19 mars 2018	<input type="checkbox"/> Envoi de la liste DDEC aux établissements 19 mars 2018
<ul style="list-style-type: none"> ■ Dépôt des candidatures des maîtres dans les établissements sollicités. ■ Envoi de la fiche récapitulative des candidatures à la direction des services départementaux du 37. 	Date limite 24 avril 2018	<input type="checkbox"/> Envoi d'une copie de la fiche récapitulative des candidatures à la DDEC Date limite 24 avril 2018

		<p align="center">Etape 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les demandes des maîtres en réemploi • Les demandes de mutation des maîtres du corps diocésain CDE 14 mai 2018 à 17 h45 envoi proposition le 15 mai
		<p>IAC (date à confirmer) pour répartition académique des maitres ayant validé leur année de stage en lien avec l'étape 3 et l'étape 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etape 3 : nombre de service à réserver pour la nomination des maîtres ayant validé leur année de stage
		<p>Etape 3: mutation des maîtres n'appartenant pas au corps diocésain Etape 4 : proposition d'affectation des maitres ayant validé leur année de stage</p> <p>CDE le jeudi 31 mai 2018 à 17h45 et saisine de l'étape 2 si nécessaire Envoi des propositions le 01 juin matin Retour acceptation pour le 15 juin 2018</p>
		CDE le lundi 18 juin 2018 17 h 45 (si saisine pour étapes 3 et 4)
Réception du tableau récapitulatif des demandes exprimées dans l'école indiquant le nom du candidat pressenti	Date limite 26 juin 2018	Retour Le 26 juin 2018
CCMI	jeudi 04 juillet 2018	
		<p><u>IAC (répartition nominative des lauréats : externe, interne et EPR 2017)</u> <u>le ???juillet 2018</u> Envoi dossier + envoi liste postes diocésains pour lauréats concours</p>
		<p>Etape 5 CDE : 10 juillet 2018 à 14h30 (affectation des maitres pour année de stages et Etape 6 affectation suppléants en hypothèse qui seront à confirmer fin août)</p>